



académie
Montpellier

Région académique
OCCITANIE

Ateliers de DÉCOUVERTE 2023-2024

FOIRE AUX QUESTIONS



Léonard de Vinci

Lycée des Métiers de la construction
écologique, durable et innovante - Montpellier

**Service Enseignement
Professionnel et
Technologique**

Affaire suivie par :

Stéphanie MARAVAL

Assistante au Directeur Délégué
aux Formations Professionnelles et
Technologiques

1 rue du Professeur Blayac

CS 97252

34184 Montpellier cedex 4

Tel - 04 67 10 40 10

Fax - 04 67 45 65 41

ce.0341385w@ac-montpellier.fr

**leonard-de-vinci.mon-
ent-occitanie.fr**

Formations du CAP à la Licence
dans les Métiers de
l'Écoconstruction
et du Bâtiment sous statut
scolaire, en apprentissage et en
formation continue.

Formations :

- + Architecture et économie de la construction
- + Menuiserie Alu / Verre
- + Construction Bois
- + Électricité
- + Énergétique
- + Gros œuvre
- + Serrurerie / Métallerie

☞ Quand se déroulent les ateliers de découverte ?

Atelier de découverte des élèves **"Passerelles"** (actuellement inscrit dans un lycée) **les jeudis 21 mars et/ou 04 avril et/ou 02 mai 2024.**

Atelier de découverte des classes de **Troisième** **le Mardi 30 avril et/ou jeudi 02 mai et/ou mardi 7 mai 2024**

Atelier de découverte des classes de **Troisième SEGPA** **les Mardi 26 mars et/ou 02 avril 2024.**

☞ Comment les élèves s'inscrivent ?

Par le biais de leur professeur principal, en utilisant la fiche d'inscription individuelle jointe qui une fois remise au Secrétariat du collège/lycée, sera synthétisée sur la fiche d'inscription établissement, cette dernière étant renvoyée à l'adresse suivante : decouverte.0341385w@ac-montpellier.fr au plus tard le **15 MARS 2024 pour les ateliers SEGPA et PASSERELLES et le vendredi 5 avril 2024 pour les ateliers de TROISIEME.**

☞ Comment serai-je informé des horaires précis une fois que les jeunes seront pré-inscrits ?

Vous recevrez au plus tard une semaine avant le déroulement de l'atelier la liste des élèves avec la date et l'heure à laquelle ils sont attendus.

☞ Comment les élèves se rendent au lycée Léonard de Vinci ?

Les élèves doivent se rendre par leur propre moyen au lycée.

☞ Un enseignant de l'établissement d'origine doit-il accompagner les élèves ?

Si la taille du groupe d'un même établissement **ne dépasse pas 6 élèves**, il n'y a pas nécessité de faire accompagner les élèves. Dans le cas contraire, nous souhaitons que les jeunes soient accompagnés d'un adulte.

☞ Les jeunes souhaitant s'inscrire à deux stages se déroulant sur la même journée pourront-ils prendre leur repas au lycée ?

Les jeunes inscrits à deux stages de découverte pourront prendre leur repas au lycée. Ils devront s'acquitter du prix du repas lors de l'accueil (4.10 € en liquide ou chèque libellé à l'ordre du Lycée Léonard de Vinci).

☞ Les parents peuvent-ils accompagner les jeunes lors des stages de découverte ?

Les parents qui le souhaitent pourront accompagner leur enfant jusqu'à la phase accueil de l'atelier de découverte. Une fois les jeunes partis à la découverte des formations et des locaux, un temps d'échange pourra être organisé avec un membre de l'équipe de Direction et les parents qui le souhaitent.

☞ Comment seront organisés les ateliers de découverte le jour J ?

Le déroulement de ces ateliers sera organisé de la manière suivante :

- *Accueil de l'ensemble des participants en salle polyvalente*
- *Appel des jeunes inscrits sur la demi-journée et répartition dans les différents ateliers de découverte*
- *Temps de découverte : présentation des formations / diplômes / métiers / plateaux technique de formation et visite générale de l'établissement*
- *Questionnaire d'évaluation de l'atelier de découverte et du projet d'orientation*

☞ L'établissement d'origine sera-t-il informé de la présence de ses jeunes lors des ateliers ?

Autant que faire se peut, l'appel effectué le matin sera communiqué aux établissements d'origine dans la demi-journée de déroulement du stage et au plus tard le lendemain du déroulement du stage de découverte.